

Conditions Générales de Garde & Ris

Année 2019

Ce document fait partie intégrante du contrat.
Le féminin est utilisé pour faciliter la lecture du document.

INFORMATIONS GENERALES

Garde & Ris est un établissement privé à but non lucratif. Il a pour mission d'accueillir les enfants de 3 mois à l'entrée à l'école obligatoire au sens de l'art. 1er de la loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (LEO). Il bénéficie de l'autorisation d'exploiter délivrée par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), office qui procède à une surveillance régulière quant à la qualité d'accueil des enfants.

NOS FONDEMENTS : DECOUVRIR-MANGER-BOUGER

Le programme éducatif de Garde & Ris s'appuie sur des connaissances liées au développement de l'enfant et/ou à l'acquisition des compétences dans les différents domaines du développement humain.

L'accompagnement de chaque enfant se base sur les besoins fondamentaux selon la pyramide de Maslow et Henderson, incluant par conséquent :

- La sécurité physique et psychique de l'enfant
- L'accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages dans les différents domaines du développement (cognition, autonomie, motricité, communication, relation aux autres, comportement, émotions)
- Le respect de la personnalité de l'enfant
- Le renforcement d'une estime de soi positive et stable

De nombreuses activités aussi bien à l'intérieur ou à l'extérieur de Garde & Ris sont prévues chaque jour.

Une collaboration entre Garde & Ris et le parent fondée sur la confiance, le respect, la communication constructive est indispensable pour le bien-être de l'enfant et au regard des rôles respectifs par rapport à l'éducation de l'enfant.

Le parent est tenu au courant de l'accompagnement quotidien de l'enfant par le biais de la fiche d'observation quotidienne. Un entretien annuel pour parler de l'enfant et de son accueil à Garde & Ris a lieu avec l'éducatrice référente, l'adjointe pédagogique-responsable d'équipe et/ou la directrice pédagogique.

Nous estimons que la diversité est une richesse et acceptons tous les enfants quelle que soient leur origine, idéologie, couleur de peau, par exemple.

Périodes d'ouverture

LES JOURS OUVRABLES

Du lundi au samedi

FERMETURES 2019

- Deux semaines Noël – nouvel an (vacances scolaires du canton de Vaud)
- Vendredi Saint : 19 avril
- Lundi de Pâques : 22 avril
- Ascension : 30 mai
- Lundi de Pentecôte : 10 juin
- Fête nationale : 1^{er} août
- Lundi du Jeûne : 16 septembre

HORAIRES D'OUVERTURE

Garde & Ris est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 8h à 18h.

HORAIRES D'ARRIVEE ET DEPART

Pour permettre le bon déroulement du programme pédagogique et éducatif (accueil, activités, sorties), nous vous demandons de respecter les horaires ci-dessous :

Arrivée le matin : entre 7h et 9h

Transition matin : arrivées et départs entre 11h15 et 11h45

Transition après-midi : arrivées et départs entre 14h15 et 14h45

Départs l'après-midi : entre 16h30 et maximum 19h

Merci de prévoir environ 15min pour l'arrivée et le départ pour habiller et préparer l'enfant et inclure ce laps de temps dans les horaires indiqués.

Les familles doivent avoir quitté le groupe au plus tard à 19h00, retour sur la journée de leur enfant inclus.

Dans le cas d'un retard du parent au-delà de 11h45, 14h45 et 19h, une taxe sera ajoutée, informations au paragraphe tarifs.

Les tarifs

GENERALITE

L'inscription s'effectue à l'année. Le contrat se prolonge automatiquement d'une année à l'autre jusqu'à l'entrée à l'école. Si le parent souhaite terminer son contrat, il lui faudra respecter le délai de résiliation.

La facturation s'effectue mensuellement dès le 1^{er} jour de fréquentation y compris la période d'adaptation. Les parents sont libres de disposer de nos offres permettant un rabais en cas de paiement trimestriel, semestriel ou annuel.

La facture est payable d'avance jusqu'au 1^{er} du mois en cours. Si le paiement ne nous est pas parvenu dans les délais, nous envoyons un rappel pour paiement jusqu'au 15 du mois en cours avec 20 CHF de frais supplémentaire. Le 1^{er} du mois suivant, si la facture

n'est pas soldée alors l'enfant n'est plus accepté dans la structure et des procédures sont entamées.

Les rabais fratrie sont à hauteur de 15% pour le second enfant et 25% pour le troisième tant que le premier est encore inscrit à Garde & Ris.

Chaque enfant dispose de 4 semaines de vacances non facturées. Celles-ci doivent être annoncées par écrit 2 mois à l'avance en envoyant un email à direction@garderis.ch. Les vacances non prises sont perdues.

La période de fermeture hivernale est facturée à moins que les parents aient fait la demande écrite d'utiliser des semaines de vacances faisant partie intégrante des 4 semaines non facturées.

TARIFS

Tarifs journaliers		
Horaire	0 – 24 mois	24 et plus
7.00 – 11.30	60	55
7.00 – 14.30	75	70
11.30 – 19.00	75	70
14.30 – 19.00	60	55
7.00 – 19.00	120	115

Les tarifs sont annualisés. Les factures mensuelles correspondent à une moyenne de 4.4 semaines par mois.

Des frais d'inscriptions de 200 CHF sont facturés automatiquement dès que le formulaire d'inscription en ligne est validé. Ces frais sont remboursables, à la demande des familles, qu'en cas de grave maladie ou de décès de l'enfant ou d'un parent avant la date de début.

LES SUPPLEMENTS

Tout retard au-delà de 11h45, 14h45 ou 19h sera facturé. Une taxe de 15 CHF est ajoutée à son compte par ¼ d'heure de retard. Dès l'heure maximale dépassée, nous comptons minimum 15 minutes de retard.

Aucun remboursement n'est effectué en cas d'absence de l'enfant durant l'année, y compris en cas de maladie ou de vacances non annoncées.

Inclus et exclus

EST INCLUS

Les repas inclus dans l'horaire de l'enfant. Le repas de midi est inclus pour les enfants présents entre 11.30 et 14.30.

Les couches et le nécessaire de toilette et les biberons.

Le lait en poudre. En cas de particularité, le parent devra apporter le lait respectant l'intolérance de son enfant.

Les médicaments et soins du quotidien. La liste des médicaments est jointe au questionnaire complété avant l'adaptation.

Les protections pour les vêtements lors des repas et ateliers de peinture ou autre activité salissante.

Les activités faisant partie intégrante du programme éducatif.

EST EXCLUS

L'enfant doit toujours avoir un habit de rechange dans son casier ainsi que des bottes de pluie ou de neige selon la météo.

Les accessoires nécessaires supplémentaires vous seront communiqués au long de l'année.

Les lolettes et doudou personnel.

Les jours ou demi-journées ajoutées en plus par rapport à l'inscription de base.

L'inscription

Le renouvellement de l'inscription est tacite d'année en année. Une place est assurée l'année suivante pour tous les enfants n'ayant pas encore l'âge d'entrer à l'école.

Une fois l'inscription effectuée, le parent peut modifier les jours de fréquentation et ajouter des jours dans la mesure des places disponibles. Toute inscription dont les frais d'inscription ont été payés donne lieu au début du contrat à la date indiquée sur celui-ci.

RESILIATION

Deux mois avant la fin d'un mois tout au long de l'année, les parents sont libres de résilier le contrat. Les périodes de fermetures annuelles sont incluses dans ce délai.

Un préavis de deux mois est aussi demandé en cas de diminution de la fréquentation et pour annuler une inscription dont les frais ont été payés. Dans ce cas, les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

Fréquentation

CHANGEMENT DE FREQUENTATION

Les modifications sont acceptées jusqu'à 48h avant le jour de fréquentation habituel selon les places disponibles et en ayant fait la demande par écrit à info@garderis.ch Le dépannage est possible à la dernière minute selon les places disponibles.

Les familles sont libres de réserver des plages horaires supplémentaires dans la limite des places disponibles. Celles-ci sont facturées au tarif habituel et ajouté au compte.

Toute diminution de fréquentation nécessite une résiliation de contrat et la signature d'un nouveau contrat, sauf accord avec la direction.

GROUPES

L'enfant est inscrit et reste dans le même groupe tout au long de l'année. Il peut changer de groupe aux occasions suivantes : s'il passe à la tranche d'âge supérieure, si la garderie organise un regroupement selon le nombre d'enfants ou si les parents ajoutent une période et que son groupe habituel est complet.

Tout changement de groupe donne lieu à une évaluation de l'enfant par l'éducatrice référente et la directrice pédagogique. Les parents en sont alors informés et invités à donner leur avis.

ABSENCES

Les absences ne sont pas remboursées, cependant nous demandons d'en être informés par téléphone au 021 796 16 10 ou par mail à info@garderis.ch avant 9h de la journée concernée.

Santé

SOINS

La liste des produits d'hygiène est informative. La liste des médicaments et ou produits de soin à disposition est à compléter lors de l'adaptation.

MALADIE

Nous accueillons les enfants en bonne santé, pour leur propre bien-être, par mesure de protection envers les autres enfants et les éducatrices. Tout enfant considéré inapte ou trop malade par le personnel éducatif doit être récupéré par un parent ou un proche dans un délai de deux heures suite à l'appel les informant de son état.

Nous rendons les parents attentifs au fait que dans toutes les communautés d'enfants, les maladies contagieuses sont inévitables et cela malgré toutes les précautions prises.

ACCIDENT

Garde & Ris prend toutes les mesures de sécurité adaptées à ses activités à l'intérieur et à l'extérieur. Nous ne sommes cependant pas responsables d'accident survenu durant la période de garde, sauf en cas de faute reconnue du personnel.

En cas d'accident, toutes les mesures nécessaires sont mises en œuvre et les parents sont informés immédiatement. Les frais liés à une prise en charge d'urgence ne sont pas imputables à Garde & Ris.

MEDICAMENTS

Toute demande pour administrer un médicament ne figurant pas dans notre liste doit respecter une procédure précise. Le parent remplit le formulaire disponible dans chaque salle et joint une copie de l'ordonnance si celle-ci existe.

Dans le cas d'une prise régulière de médicament ou de nécessité de l'avoir en cas de besoin (ex : inhalateur) merci de nous en informer dès l'inscription et de le laisser à disposition chaque jour dans son sac.

Les médicaments doivent porter une étiquette avec le nom et prénom de l'enfant.

Repas

Pour les plus de 12 mois, les repas de midi sont livrés par un traiteur spécialisé dans la petite enfance qui offre des menus de qualité, locaux, équilibrés et de saison adaptés aux enfants. Les purées et compotes des bébés sont préparées sur place. Il se peut que les repas de certains jours soient préparés sur place et ainsi différent de ce qui est annoncé sur les menus de la semaine.

Toute allergie ou intolérance alimentaire est respectée si elle a été mentionnée dans le dossier d'inscription.

Adaptation

L'adaptation est une étape très importante qui permet :

- À l'enfant de s'habituer à un nouvel environnement (locaux, autres enfants, éducatrices)
- Au parent et à l'éducatrice de référence de débiter leur collaboration pour offrir l'accompagnement le plus approprié à l'enfant

Le rythme d'adaptation étant propre à chaque enfant, la durée peut durer d'une semaine à deux mois. Pendant cette période, le parent doit se rendre disponible si l'éducatrice l'appelle ou demande de venir chercher l'enfant avant la fin de sa prise en charge prévue.

Modifications des données personnelles

Tout changement d'ordre familial, médical, social, tout comme les changements d'adresse, de téléphone ou de personne de contact sont à communiquer à info@garderis.ch.

Rupture de contrat

Garde & Ris, étant une structure privée, se réserve le droit de résilier un contrat avec un délais de deux mois sans avoir à se justifier.

Arrivées et départs

L'enfant est accompagné aux vestiaires par son parent, préparé pour rejoindre son groupe (veste, bonnet etc. enlevés et chaussons mis), avant d'être confié à une éducatrice à qui le parent transmet tout renseignement utile au bon déroulement de la journée. La responsabilité de la garderie est engagée dès que la transmission des informations a été effectuée. La responsabilité de la garderie s'arrête dès que l'enfant quitte le groupe et est remis à son parent. Comme à l'arrivée de l'enfant, le parent accompagne l'enfant au vestiaire. L'enfant ne quitte pas l'institution sans qu'une personne de l'équipe éducative ne soit avertie de son départ.

Si les parents font appel à une tierce personne pour amener ou venir chercher leur enfant, la procédure est la suivante :

- les personnes qui viennent chercher régulièrement l'enfant sont inscrites sur la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant
- chaque matin le parent annonce la personne qui viendra chercher l'enfant
- en cas de changement, le parent doit appeler Garde & Ris pour annoncer qu'une autre personne viendra en indiquant son nom et prénom
- Le personnel demande la pièce d'identité de toute personne qui vient chercher l'enfant et dont l'identité n'est pas connue par le personnel qui remet l'enfant, y compris le parent.

L'enfant ne peut être accompagné et récupéré que dans l'enceinte du bâtiment. Aucune arrivée ni départ n'est autorisé lors des sorties.

Assurances

L'enfant doit être au bénéfice d'une assurance accident, en cas d'accident, l'enfant n'est pas assuré par la structure d'accueil.

Une attestation d'assurance RC privée couvrant les actes de l'enfant est également indispensable.

La garderie organise des sorties avec les enfants. Le parent est rendu attentif au fait que celles-ci peuvent se faire à pieds, en bus, en train, en voiture ou en bateau. Par la signature de ce présent règlement, vous acceptez les risques liés à ces trajets extérieurs qui ne sont pas de la responsabilité de Garde & Ris.

Photo et vidéo

Le personnel éducatif est en droit de prendre des photos et vidéos. Ces images sont exclusivement réservées à un usage interne ou familial. Aucune diffusion de celles-ci dans les médias ou sur internet, y compris les blogs personnels, n'est autorisée.

Les images peuvent être partagées avec d'autres familles. Toutes celles qui vous seraient éventuellement transmises sont à votre bénéfice personnel et ne doivent en aucune manière être partagées à des tiers si celles-ci montrent un autre enfant que le vôtre.

Objets personnels

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou d'échange d'objets personnels non nécessaires tels que bijoux ou autres accessoires.

Les objets et vêtements doivent être étiquetés avec le nom de l'enfant.

Droits des parents

Le parent peut en tout temps solliciter un entretien avec la direction ou l'éducatrice de référence au sujet de l'enfant et/ de son accueil. Inversement, ces dernières peuvent également solliciter un tel entretien avec le parent.